

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Comme les textes le stipulent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Bonne lecture.

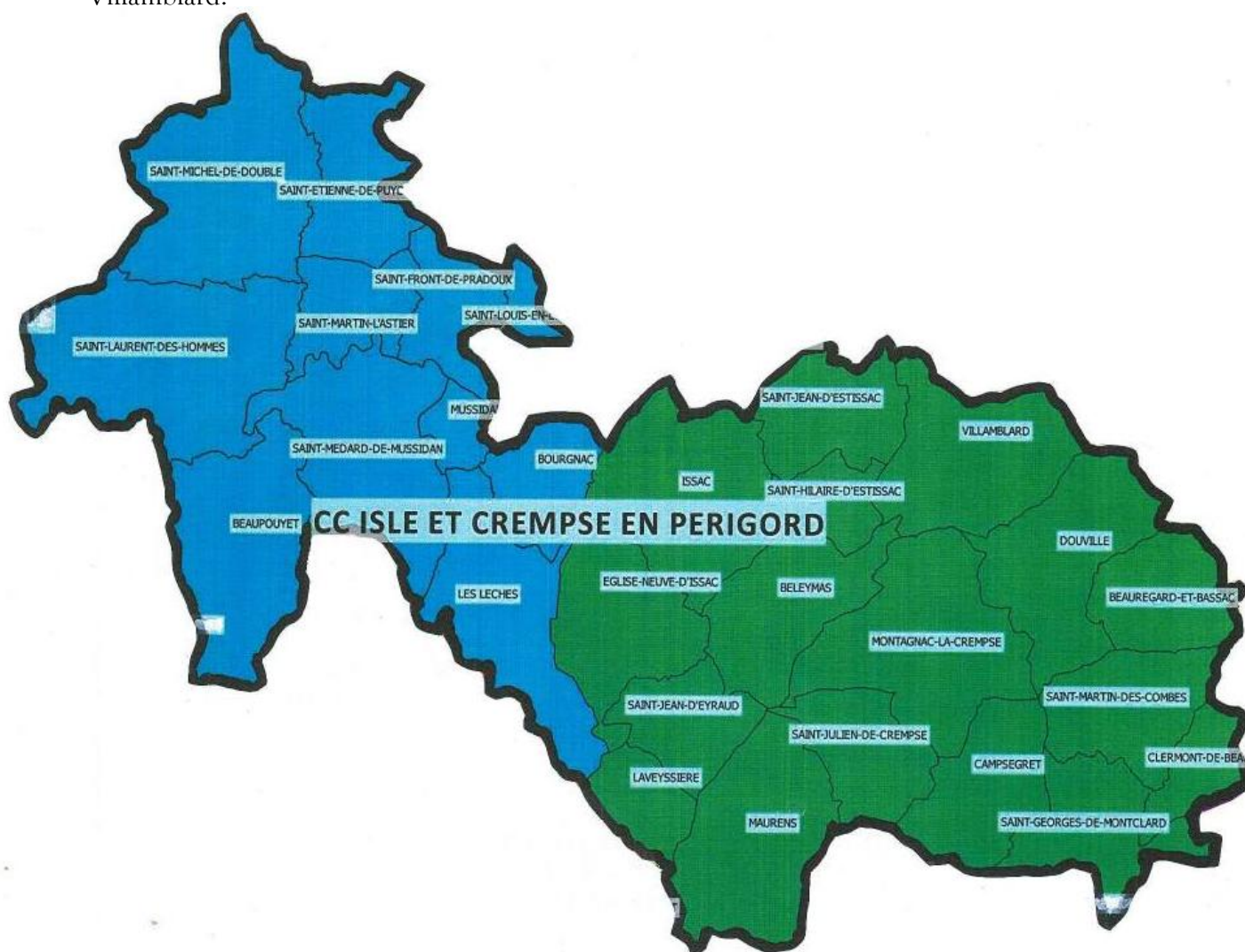
Pierre-André CROUZILLE
Président

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

PRESENTATION

Née de la fusion de la Communauté du Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villambard, les élus se sont donnés les moyens d'agir ensemble en constituant le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) qui compte vingt-cinq communes : Beaupouyet, Beauregard et Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont de Beauregard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Eyraud Crempse Maurens, Issac, Les Lèches, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclar, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-En-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villambard.



La CCICP regroupe 14 723 habitants répartis inégalement sur les 25 communes membres.

La CCICP est administrée par un Conseil Communautaire composé de 44 délégués.

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Liste des délégués en 2025 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Jean-Luc	GROSS	BEAUPOUYET
Flore	BOYER	BEAUREGARD ET BASSAC
José	RUIZ	BELEYMAS
Robert	AYMARD	BOURGNAC
Jean-Marie	GELLE	CAMPSEGRET
Laurette	CHINOUILH	CLERMONT DE BEAUREGARD
Arnaud	JUNCKER	DOUVILLE
Jean-Pierre	DEFFREIX	EGLISE NEUVE D'ISSAC
Jean-Pierre	DELAGE	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Alain	OLLIVIER	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Sabine	PETIT	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Denise	WYSS	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Jean-Claude	LOPEZ	ISSAC
Odette	CHAIGNEAU	LES LECHES
Jean-Claude	PREVOT	MONTAGNAC LA CREMPSE
Marie-Paule	BARROT	MUSSIDAN
Michel	BESOLI	MUSSIDAN
Gilles	DENESLE	MUSSIDAN
Liliane	ESCAT	MUSSIDAN
Marie-Laure	LE PONNER	MUSSIDAN
François	LOTTERIE	MUSSIDAN
Stéphane	TRIQUART	MUSSIDAN
Agnès	VILLENEUVE	MUSSIDAN
Dominique	DEGEIX	ST ETIENNE DE PUYCORBIER
Pierre-André	CROUZILLE	ST FRONT DE PRADOUX
Alain	LACOMBE	ST FRONT DE PRADOUX
Lise	RAVENEAU	ST FRONT DE PRADOUX

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Prénom	NOM	COMMUNE
Franck	PINON	ST GEORGES DE MONTCLARD
Jean-Claude	DAREAU	ST HILAIRE D'ESTISSAC
Marie-Rose	VEYSSIERE	ST JEAN D'ESTISSAC
Michel	DONNETTE	ST LAURENT DES HOMMES
Ayglène	OLLIVIER	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Paul	SIGURET	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Luc	MASSIAS	ST LOUIS EN L'ISLE
François	RITLEWSKI	ST MARTIN DES COMBES
Jean-Luc	TOMSKI	ST MARTIN L'ASTIER
Frédéric	BIALE	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Ghislaine	COUZON	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Fabienne	DELORT	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Michel	FLORENTY	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Jean-François	MALARD	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Serge	DURANT	ST MICHEL DE DOUBLE
Jean-Luc	ALARY	VILLAMBLARD
Didier	MARCHAND	VILLAMBLARD

L'année 2025 a été consacrée à la préparation et réalisation de très nombreux projets :

- ✓ Le suivi des travaux dans 10 écoles (Beaupouyet, Beauregard-et-Bassac, Campsegret, Les Lèches, Maurens, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Michel-de-Double.)
- ✓ L'atelier flash pour l'élaboration et le lancement du PLUi-H
- ✓ Le lancement de la stratégie locale pour la biodiversité
- ✓ Les Biens sans maître pour 7 communes
- ✓ Les premiers travaux pour la mobilité
- ✓ Festi'familles et le festival de la mobilité

Les décisions ont été consensuelles, tout comme l'harmonisation des statuts de la nouvelle communauté de communes lors de la fusion en 2017.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Le Conseil Communautaire a élu en son sein un bureau communautaire comprenant la Présidente Marie-Rose VEYSSIERE et huit vice-présidents.

Les vice-présidences :

Stéphane	TRIQUART	Chargé des finances, du personnel et des services publics
Alain	OLLIVIER	Chargé des bâtiments scolaires et de la communication
Ghislaine	COUZON	Chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors
Jean-Luc	ALARY	Chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage et de la formation des élus
Jean-Luc	GROSS	Chargé de la voirie et de l'accessibilité
Jean-Claude	LOPEZ	Chargé du tourisme et de la culture
Flore	BOYER	Chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière
Michel	DONNETTE	Chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères

Intitulé	Nb de réunions
Commission finances	2
Commission bâtiments scolaires	2
Commission communication	0
Commission petite enfance, jeunesse, seniors	6
Commission urbanisme, SCoT, logements	2
Commission voirie et accessibilité	4
Commission tourisme/culture	2
Commission économie et agriculture	2
Commission développement durable, assainissement et	3
Commission formation des élus	0
Bureau	0
Conseil Communautaire	10
Conseil communautaire en visio	0
Conférences des Maires	2
Conférences intercommunale des Maires	0
CIID	0
CLECT	0

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Les statuts communautaires :

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité des communes. Par conséquent, la CCICP a adopté des compétences décrites dans ses statuts. Les communes membres ont chacune participé en 2017 à l'élaboration des statuts de la Communauté et les ont approuvés.

La Communauté exerce **cinq compétences obligatoires**. Il s'agit du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En 2023, les statuts et annexes ont été remodelés suite à la demande de la Préfecture :

- 1) Modification de l'ordre des compétences et suit l'ordre établi dans l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales Compétences supplémentaires relevant du II de l'article L. 5214 du CGCT) (= anciennes compétences optionnelles de la CCICP)
- 2) Autres compétences supplémentaires (= anciennes compétences facultatives de la CCICP)
- 3) Retrait du point 8 relatif à la politique de la ville (prévention de la délinquance) ;

La Communauté possède des **compétences** telles que la voirie d'intérêt communautaire (en 2022 la majeure partie de la voirie a été restituée aux communes membres, seule subsistent la véloroute et la voirie de la ZAE des Lèches), la politique du logement social d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les maisons de services au public d'intérêt communautaire, les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (musée), l'action sociale d'intérêt communautaire (enfance, jeunesse, seniors) et la Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière (DFCI).

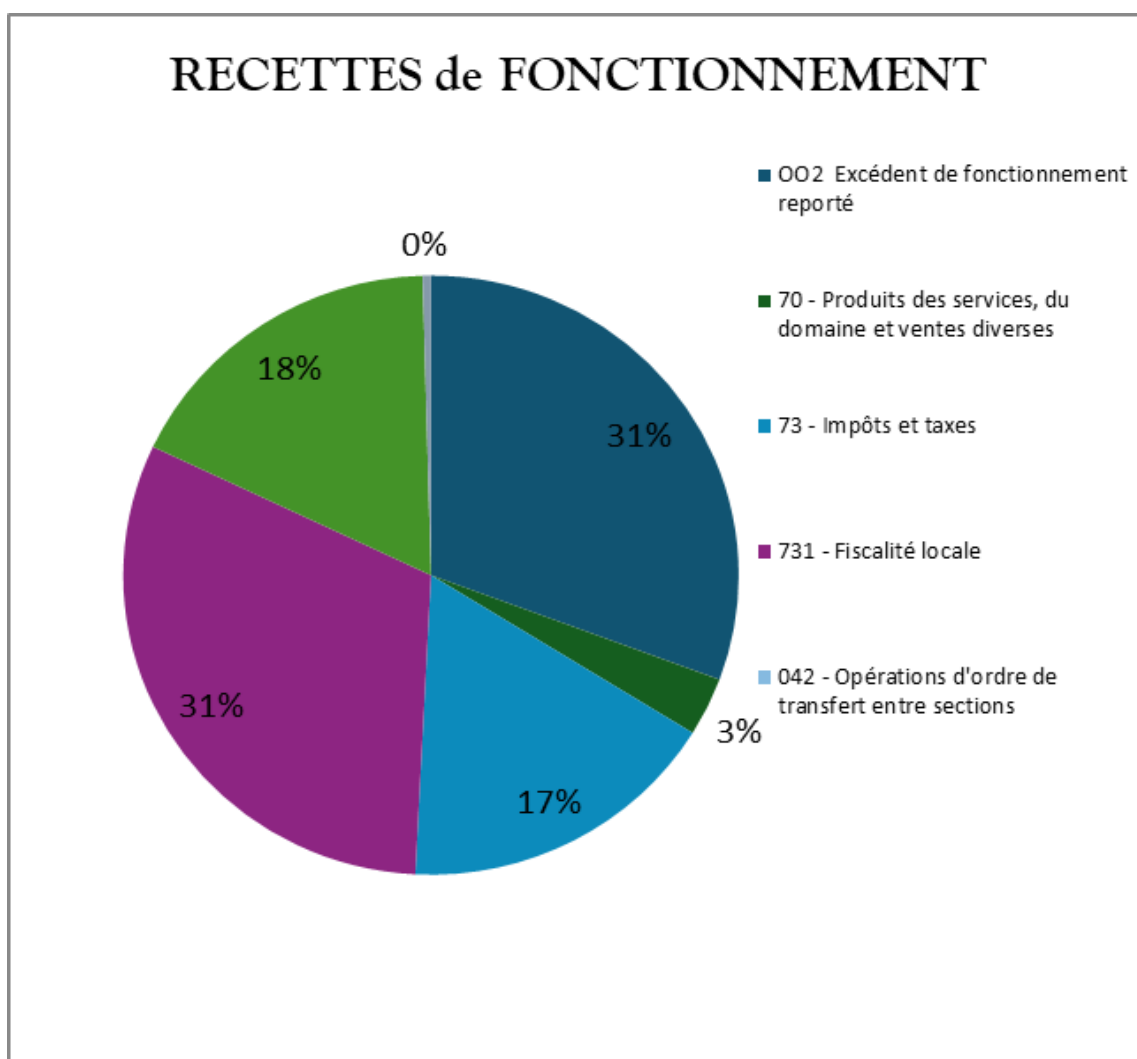
Enfin, la Communauté possède d'autres compétences telles que l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les maisons de santé pluridisciplinaires, les actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Le budget de la Communauté de Communes s'équilibre ainsi à fin 2025 :

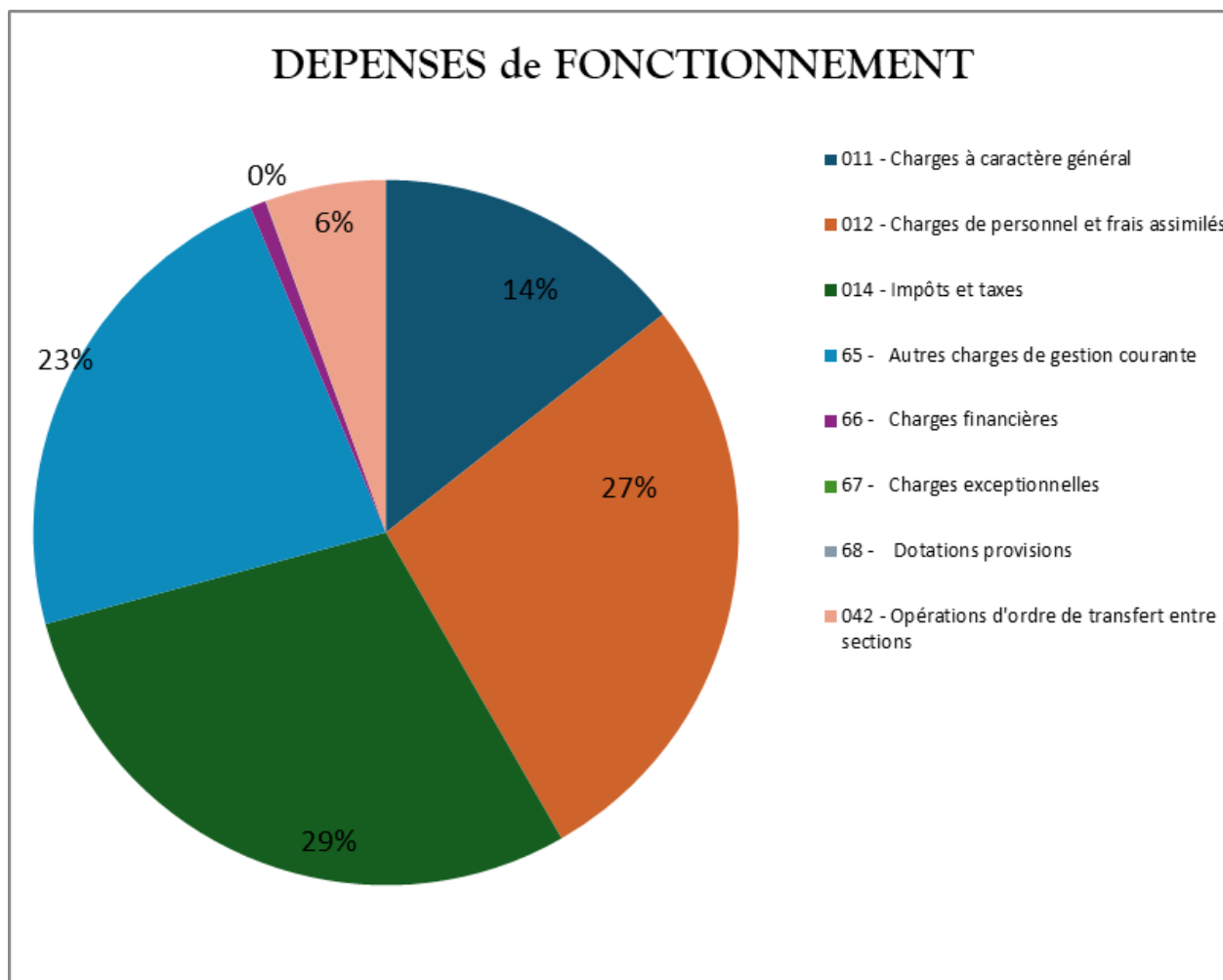
RECETTES	
Chapitre	CA 2025
OO2 Excédent de fonctionnement reporté	2 098 219,98
013 - Atténuations de charges	530,91
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	215 724,55
73 - Impôts et taxes	1 162 859,00
731 - Fiscalité locale	2 137 504,99
74 - Dotations, subventions et participations	1 198 012,69
75 - Autres produits de gestion courante	30 132,06
77 - Produits exceptionnels	13,33
TOTAL	6 842 997,51



AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

DEPENSES	
Chapitre	CA 2025
011 - Charges à caractère général	527 439,09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 001 814,70
014 - Impôts et taxes	1 067 698,15
65 - Autres charges de gestion courante	839 529,08
66 - Charges financières	26 798,11
67 - Charges exceptionnelles	0,16
68 - Dotations provisions	940,21
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 734,77
TOTAL	3 666 954,27



AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, les EPCI doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire. Les montants doivent être exprimés en euros, en brut, par élu et par fonction en 2025 :

Prénom	Nom	Fonction	Indemnité Brute mensuelle
Marie-Rose	VEYSSIERE	Présidente	1 068,73 €
Stéphane	TRIQUART	Vice-président, chargé des finances, du personnel et des services publics	493,26 €
Alain	OLLIVIER	Vice-président, chargé des bâtiments scolaires et de la communication	493,26 €
Ghislaine	COUZON	Vice-présidente, chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors	493,26 €
Jean-Luc	ALARY	Vice-Président, chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage	493,26 €
Jean-Luc	GROSS	Vice-président, chargé de la voirie et de l'accessibilité	493,26 €
Jean-Claude	LOPEZ	Vice-président, chargé du tourisme et de la culture	493,26 €
Flore	BOYER	Vice-présidente, chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière	493,26 €
Michel	DONNETTE	Vice-président, chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères	493,26 €

La Communauté de Communes emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale et des agents contractuels. Le tableau des emplois est ainsi fixé au 31/12/2025 :

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :				
Attaché principal territorial	1	1	1	Directrice Générale des Services
Filière administrative :				
Responsable office de tourisme	1	1	1	Responsable office de tourisme

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Nature de l'emploi	Tps travail	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES
			Filière administrative :
Chargé de mission développement durable et PVD	plein	B	Rédacteur principal 1ère classe
Secrétaire comptable	plein	B	Rédacteur
Secrétaire comptable	plein	C	Adjoint administratif principal 1ère classe
Chargé de communication	plein	C	Adjoint administratif
			Filière médico- sociale :
Directrice crèche	plein	A	Infirmière en soins généraux hors classe
Educatrice de jeunes enfants	plein	A	Educatrice de jeunes enfants
Auxi crèche	plein	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
			Filière animation :
Responsable RPE	plein	C	Adjoint territorial d'animation
Agent d'accueil office de tourisme	plein	C	Adjoint territorial d'animation
			Filière culturelle
Responsable musée	plein	B	Assistant de conservation principal 2ème classe
			Filière technique :
Agent technique	plein	B	Technicien principal 2ème classe
Agent crèche	plein	C	Agent de maîtrise
Agents crèche	3 plein	C	Adjoint technique principal 1ère classe
Agent crèche	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent polyvalent musée	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe
Agents crèche	2 plein	C	Adjoint technique

A France Services nous accueillons depuis 2022 un contrat **PEC** chaque année.

A compter d'octobre 2023, une **apprentie en MASTER urbanisme paysage évaluation environnementale et projet de territoire** a rejoint les effectifs pour 2 ans, elle a travaillé jusqu'en septembre sur le dossier de définition des ZAE nR et la préparation du lancement du PLUi-H.

Nous avons accueilli une **stagiaire de Science Po** : elle a permis de travailler les questions de mobilité et son festival.

Une stagiaire diplômée en droit immobilier de l'Université de Bordeaux a permis à 9 communes **Beauregard et Bassac, Douville, St Jean d'Estissac, St Martin des Combes, Eyraud Crempse Maurens, Mussidan, Saint Georges de Montclar et Villamblard** de recenser et lancer des projets de territoire les bien sans maître.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Les agents ont accès aux services du CNAS, ils bénéficient du régime indemnitaire : le RIFSEEP pour la plupart, le versement d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ainsi qu'une prime de service et d'une prime forfaitaire pour les agents ne relevant pas encore du RIFSEEP.

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 permet à l'employeur territorial de mettre en place jusqu'au 31 décembre 2026, un dispositif dérogatoire d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne a proposé de mettre en œuvre cette procédure pour le compte de la CCICP. Les élus en Conseil communautaire du 3 novembre 2022 ont validé la mise en place de ce dispositif au bénéfice des agents en situation de handicap.

Les activités 2025 par compétence

L'aménagement de l'espace communautaire

Le périmètre du SCoT a été défini en 2014 à l'échelle de la vallée de l'Isle incluant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de communes Isle, Vern, Salembre ;
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- Communauté de communes Isle, Double, Landais.

La modification simplifiée n°1 du SCoT vise à modifier les objectifs de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et de l'artificialisation des sols dans le respect de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Des réunions publiques ont lieu début 2025.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vallée de l'Isle - Ribéracois

Le périmètre du CRTE :

- La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- La Communauté de communes Isle Vern Salembre ;
- La Communauté de communes Isle Double Landais ;
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye ;
- La Communauté de communes Périgord Ribéracois.

Les éléments contractuels ont été rédigés en 2021 et le 24 novembre 2021 le CRTE a été signé avec les services de l'Etat, les EPCI et le Pays de l'Isle en Périgord coordonne.

La CCICP adhère au syndicat du Pays de l'Isle et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat.



Invest : 6 891 €
Fonct : 27 295 €

Suite à la signature de la convention Petites Villes de Demain le 26 février 2021, la Communauté de communes et les communes de Mussidan, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Laurent-des-Hommes, Campsegret et Eyraud-Crempse-Maurens ont signé le 18 octobre 2022 la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire avec le Secrétaire général de la Préfecture et le Conseil départemental.

En 2024 nous avons lancé la communication sur l'avantage fiscal « **Denormandie** » qui est alloué dans le cadre d'un investissement locatif qui prend la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. L'aide fiscale porte sur l'acquisition et les travaux d'amélioration du bien.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

PLUi-H de la CCICP

Les élus ont participé en 2025 à un atelier flash financé par l'état pour aider au lancement de notre PLUi H. Le bureau d'études TOPONYMY a été recruté, il est accompagné des entreprises BOUYSSOU (volet juridique), ECR (volet environnement) et ADEQUATON (volet habitat).

Développement économique et foncier disponible

Dans le cadre de notre **observatoire du foncier**, nous continuons de travailler avec les communes pour fiabiliser les fichiers fournis par la DDFIP sur les résidences secondaires et locaux vacants.

Une réflexion a été entamée en 2024 pour **Boutique à l'essai / Boutique éphémère**, mais aucune entreprise ne s'est manifestée pour tenter cette expérience et aucun propriétaire n'a proposé de local pour tester cela.

ACP

L'ACP (Action Collective de Proximité), dispositif proposé par le Conseil régional en complément du dispositif sectoriel d'aides aux TPE, le dispositif est porté par le Pays de l'Isle en Périgord : <https://www.pays-isle-perigord.com/economie/action-collective-de-proximite>.

Taxe sur les friches commerciales

Dans le cadre de petites villes de demain et de l'ORT, les délégués communautaires ont acté la nécessité de dynamiser les principaux centres bourgs afin de permettre la remise en location de bâtiments permettant le développement économique.

La politique de la CCICP tend à une rationalisation des biens immobiliers de son territoire, facilitant ainsi le passage au ZAN (cf. loi Climat et résilience : Zéro Artificialisation Nette), aussi, les élus communautaires ont décidé d'instaurer la taxe sur les friches commerciales par délibération en date du 19 septembre 2022.

Tourisme :

ETE ACTIF

Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs. Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés.

En 2025, 11 activités différentes sur 14 sites. La fréquentation a été de 92 % contre 56 % en 2024.

Le reste à charge pour la CCICP en 2025 a été de 345 €.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

FREQUENTATION OT

L'Office de tourisme a vu sa fréquentation augmenter : 2.367 contacts dont 876 contacts pour juillet-août (hausse de 20 %).

Un contact équivaut à une personne comme à une famille. En nombre de personnes, cela équivaut donc à environ 5.917 personnes.

2025	2024	2023	2022	2021
2.367	2.015	2.148	1.712	1.557

Ces chiffres incluent le Point Informations Touristiques qui se tient le lundi matin sur le marché de Villamblard durant l'été.

ANIMATIONS ECO-TOURISTIQUES

L'association des Enfants du Pays de Beleyrne, qui propose un programme d'animations écotouristiques sur le Villamblardais, a organisé :

- 1 balade animée invitant les promeneurs à découvrir les secrets de la tourbière du Laquin à Beleyrnas.

La balade de la tourbière a accueilli 5 personnes

- 1 escape game au château de Barrière à Villamblard avec des séances en après-midi et en soirée soit 9 séances en tout. Au total, 82 personnes se sont prêtées au jeu

- 2 soirées jeux d'enquête à Saint-Martin-des-Combes pour découvrir le village en résolvant des énigmes liées à son patrimoine historique, culturel et naturel. Elles ont accueilli 29 personnes

- Deux rendez-vous des producteurs en juillet et août sous la halle de Villamblard

Les producteurs sont implantés pour la plupart sur le territoire de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Pour chaque événement, un pot d'accueil mettant en valeur les produits locaux (vin, sirop, fraises, pain d'épices...) et un concert ont été proposés aux visiteurs, aux alentours de 200

- L'édition et la diffusion de deux livrets de découverte sur les communes de Campsegret et Saint-Hilaire d'Estissac

En 2025, toutes animations confondues, le programme d'animation proposé par l'association a attiré près de 316 personnes.

LES INSOLITES DE L'ETE

L'Office de tourisme a lancé une nouvelle programmation estivale en 2025, les Insolites de l'été. Elle a proposé plusieurs expériences inédites pour (re)découvrir le patrimoine architectural et industriel du territoire.

Il y a eu, entre autres :

- La visite nocturne de l'église St-Martin (St-Martin-l'Astier) à la lumière d'une lampe torche. La visite a affiché complet avec 31 personnes
- Deux représentations du spectacle immersif et interactif « Les histoires perdues de St-Georges-de-Montclard » à St-Georges-de-Montclard. Elles ont attiré 80 personnes

BASTIDES EN FÊTE

Pour la première fois, en partenariat avec l'Office de tourisme, la commune de Beauregard-et-Bassac a participé à la manifestation Bastides en Fête organisée par le Comité départemental du tourisme. Il a été proposé :

- 1 randonnée guidée reliant Vergt à Beauregard-et-Bassac. Les 35 participants ont pu profiter d'un apéritif offert sous la halle de Beauregard. L'apéritif était composé du vin de noix de la Ferme de la Massinie (Issac)
- 2 sessions de balades contées : 37 participants

AR Préfecture

024-200069094-20250708-2026-115-PE
Reçu le 09/07/2026

- Un marché médiéval avec une animation autour de la cuisine médiévale et de dégustations (pâté de poulet aux épices, riz engoulé, vin blanc à la sauge...). Près de 200 personnes

Collecte et traitement des déchets ménagers

La collecte et le tri ont été confiés au SMD3. Le SMD3 a décidé d'instaurer la REOM incitative sur le périmètre géographique de son territoire d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2023.

Un budget annexe a été créé pour cela ; il est directement géré par le SMD3.

Expérimentation O prévert avec le SMD3

En 2020, suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes.

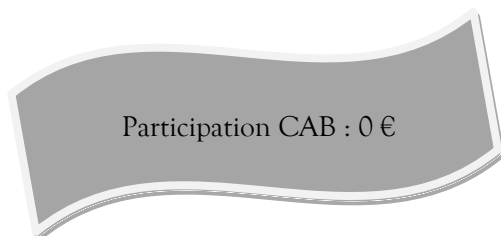
Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres.

En 2025, le broyeur a été utilisé sur 52 journées non consécutives, au bénéfice de 11 communes, le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle), et la Communauté de communes en régie.

GEMAPI

La CCICP adhère au syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement du Syndicat.

Une convention a été signée avec la CAB pour les communes dépendant du bassin Dordogne.



En septembre 2022, les membres du Conseil communautaire ont décidé d'instaurer la taxe GEMAPI et d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 50 000 €.

Voirie

Pour la portion de voie verte sur la commune de Saint-Front-de-Pradoux, l'entretien est à la charge de la Communauté de communes.

Pour les portions de véloroute qui traversent les communes de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Front-de-Pradoux, Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan et Saint-Laurent-des-Hommes il est précisé que lorsqu'il y aura des travaux à faire **sur ces voies partagées de la véloroute** chaque commune puisse apporter un fonds de concours de 50% à la CCICP pour la réalisation des travaux.

2025 a vu l'intervention des entreprises NGE et Bois Loisirs création sur les passerelles P3 BIS de Saint Laurent des Hommes (CCICP) et la passerelle P7 de Neuville (CCIVS). Les deux ouvrages intégralement en bois sont victimes d'une attaque de champignons avec dégradation des bois. Après une procédure engagée dans le cadre de l'assurance décennale un accord a été trouvé par une société d'expertise afin de traiter les anomalies sur les deux sites.

Pour les ouvrages plus importants passerelles (Nettoyage en 2025) traversants la rivière Isle le travail de surveillance en régie se poursuit et régulièrement les services des collectivités en charge de la mission, font des points de situations sur l'état des ouvrages.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

La politique du logement

22 logements communautaires sur le territoire, répartis de la façon suivante :

- 3 à Mussidan
- 3 à Saint-Front-de-Pradoux
- 2 à Saint-Michel-de-Double
- 3 à Saint-Médard-de-Mussidan
- 2 à Les Lèches
- 1 à Bourgnac
- 8 à Villamblard

Taux de vacance des logements														
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
8.97%	17.2%	15,06%	8%	14%	5%	2%	2%	1%	2%	0%	2%	1%	0%	2.4%
Admission en non valeur														
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3340	6888	1388	1496	5248	0	0	175	0	0	0	0	0	3851	0

Deux locataires sont en grande difficulté de paiement, l'un d'eux a vu une partie de ses dettes effacées par la banque de France en 2024, néanmoins des procédures d'expulsion sont lancées car les loyers ne sont plus honorés.

Programme local de l'habitat et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Par délibération en date du 19 septembre 2022, les élus communautaires ont adapté le programme local de l'habitat fixant des objectifs stratégiques sur le parc privé, public, les constructions nouvelles et la gestion de l'existant.

Orientation 1 : Favoriser la mixité sociale et générationnelle en diversifiant l'offre de logement

Orientation 2 : Mobiliser et maîtriser le foncier

Orientation 3 : Favoriser l'accès et le maintien des populations dans les logements

Orientation 4 : Répondre aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes

Orientation 5 : Animer et piloter le PLH

La taxe d'habitation sur les logements vacants a été également instaurée le même jour sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis 2019, la CCICP adhère au nouveau syndicat créé à l'échelon départemental suite à la fusion des offices HLM de Périgueux et du département, le SMOLS, et participe financièrement à son fonctionnement et éventuellement aux investissements.

Par an : 1 000 €

La CCICP bénéficie de l'OPAH (Opération Programmée en faveur de l'Amélioration de l'Habitat) portée par le Pays de l'Isle en Périgord depuis 2016, le dispositif a été reconduit pour 2021-2026.

La protection et la mise en valeur de l'environnement

2 passages d'entretien des PDIPR ont été effectués par l'entreprise AGRI VERT TP, en juin 2025 à la charge de la CCICP, représentant 95.7 km à débroussailler.

La CCICP adhère à l'ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires. En 2025, l'adhésion a été reconduite avec une cotisation de 3976.02 €.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Maisons de services au public d'intérêt communautaire

Les anciens bâtiments de la DDE situés rue du Périgord à Mussidan ont été rénovés pour y installer le siège de la communauté de communes et un espace CONNEXIONS. Le siège a été transféré fin novembre 2019.

En 2025, la salle de réunion à Mussidan a été occupée 2 fois par l'ACCAD AASE (pour ses réunions de services), 10 jours par la Mission Locale pour des formations, par 4 permanences de la CARSAT et par la DGFIP.

A Villamblard, le bâtiment a bénéficié de travaux de rénovation en 2021, il abrite SPE (espace de vie sociale) et l'AASE (service d'aide à domicile). La grande salle de réunion est régulièrement mise à disposition pour les associations.

France Services

France Services a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2020.

Les agents France Services de la Communauté de communes ont été formés par les partenaires des services de l'Etat : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le ministère de l'Intérieur, les Finances Publiques, la Justice.

En 2024, les agents de France Services ont répondu à 6441 demandes.

Les principales demandes, au niveau des partenaires nationaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb demandes	1900	4000	5600	6750	6441	5858
Cartes grises	400	882	1024	1036	914	914
DGFIP	230	435	496	1441	823	412
CPAM	190	307	623	611	739	557
Retraite	175	366	521	573	730	618

Au niveau des partenaires locaux

Les principales demandes portent sur l'ANAH pour les aides à la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov et CEE) ou pour des travaux liés au vieillissement ou handicap, les demandes en ligne de logement social et les complémentaires retraite. Quelques demandes concernant le Conseil départemental pour l'APA et les dispositifs des MDPH.

La plupart des usagers ne sont pas autonomes sur internet et les démarches en ligne, ils ont besoin d'un accompagnement dans les différentes recherches y compris les personnes qui ont une connaissance des bases d'internet.

Un poste informatique est mis à disposition de la population, sa fréquentation augmente, 223 accès, les usagers l'utilisent soit parce qu'ils n'ont pas internet ou pas d'outil informatique à leur domicile ou soit parce qu'ils ont compris comment faire leur démarche mensuelle (actualisation CAF ou Pôle Emploi) et reviennent chaque mois en autonomie.

Un conseiller numérique (SPE) travaille en réseau avec France Services.

Formation du personnel de la CCICP et de ses communes membres

La Communauté de communes participe aux frais pour la mise en œuvre des formations mutualisées « recyclage SST ».

En 2025, le programme de formation s'est poursuivi avec 12 agents formés.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Bâtiments scolaires

La maîtrise d'œuvre pour les 10 écoles est ACTEBA, les entreprises ont été retenues en 2023, les travaux ont continué en 2025.

De nombreux travaux ont été réalisés en dehors du cadre de ces marchés (travaux urgents, mises en sécurité, pannes de chaudière...).

A Issac, notre agent a effectué le remplacement des luminaires de la seconde classe de l'école et la vérification et entretien du réseau VMC, classe et restaurant.

Saint Laurent des Hommes : Sécurisation de l'installation électrique de l'école située dans l'ancien bâtiment

Les Lèches : Réparation stores extérieurs des classes à l'école. Sécurisation portail de l'école

Montagnac la Crempse : Aide technique pour un problème d'étanchéité de la chaufferie école et mairie.

Beauregard et Bassac : Interventions dans l'école, réglages de portes, robinets thermostatiques, renforcement et sécurisation de la clôture.

Musée de Mussidan

La CCICP a pris la compétence au 1^{er} octobre 2017 du musée de Mussidan. Le responsable du musée est également chargé d'animer le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier. L'année 2025 a été marquée par les recherches menées avec de nombreux partenaires locaux sur l'industrie de la chaussure sur le bassin de l'Isle et les actions de médiation qui en ont découlées : l'exposition temporaire « Notre (petite) vallée de la chaussure », l'exposition temporaire « paysages industriels de Kristof Guez », la Lecture théâtralisée "Les Marbot-BATA, vie industrielle en vallée de l'Isle" créées pour le musée, les ateliers jeune public sur le cuir et la chaussure notamment.

La fréquentation, en augmentation, du Musée André Voulgre a été de 3221 visiteurs dont 2216 entrées au musée plus 1005 personnes ayant participé aux actions de médiation mises en œuvre : conférences, balades patrimoniales, Nuit des musées, Journées du Patrimoine, escape game, ateliers pour les scolaires et le jeune public. Les circuits numériques patrimoniaux et mémoriels sur le territoire de la CCICP ont été parcourus par 5506 visiteurs. L'ensemble des tarifs des publics scolaires ont été refondus pour s'adapter aux demandes de plus en plus personnalisées des professeurs augmentant d'autant les recettes de la régie. L'équipe du musée a participé à la mise en place d'un circuit Terra Aventura sur Mussidan en partenariat avec l'OT Mussidan-Villamblard et la ville de Mussidan. Un film promotionnel du musée a été produit en partenariat avec l'ITVI, l'OT de Mussidan et le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.

Le récolement décennal 2014-2025 n'a pu atteindre que 34,5 % des collections en prenant en compte les acquisitions et régularisations des dons sur cette période. La rédaction du projet scientifique et culturel a été lancée en avril 2025 en s'appuyant sur un comité scientifique.

Le Mémorial de la Résistance de St Étienne de Puycorbier voit encore sa fréquentation augmenter en 2025 par rapport à 2023 avec 7053 visiteurs. Cette année correspondait également aux commémorations du 80^e anniversaire de 1945 avec pour l'occasion une édition enrichie des Journées du Maquis 2025 à proximité du Mémorial de la Résistance : jeu de piste mémoriel, sentiers de mémoire éphémères, veillée spectacle et exposition temporaire en plein air « Et nous réveillerons leur mémoire » avec la mobilisation d'une équipe de bénévoles.

Enfance, jeunesse et seniors

La capacité d'accueil de Mussidan est de 30 enfants. Le médecin référent santé accueil inclusif est Dr Edith LAVISSE depuis 2024.

024-200069094-20200708-2020_135-DE
Reçu le 09/07/2026

D'importants travaux liés à la rénovation énergétique ont été réalisés en 2025 ainsi que l'ouverture d'une porte donnant sur le jardin pour améliorer la qualité de l'air.

La capacité de la crèche de Beauregard et Bassac est de 24 enfants et la crèche d'Issac de 16 enfants. La gestion de celles-ci est confiée à l'association les Canailloux.

Le **Relais Petite Enfance** (RPE) intervient aussi sur le territoire de la CDC Isle Double Landais mais plus sur la partie Gursonnaise de la CDC Montaigne Montravel Gurson, celle-ci ayant créé son propre RPE. Les matinées d'accueil se déroulent de 9h30 à 11h30 les lundis à Mussidan (bureau du relais derrière la crèche), les mardis à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, anciennement centre de loisirs, CLSH) et les jeudis à la salle du RDC de la mairie de Villamblard.

En 2025 il y a eu en tout une centaine d'ateliers et sorties d'éveil proposés sur les différents secteurs du territoire du Relais.

Des permanences administratives sont tenues afin d'offrir une information de premier niveau en matière de droit et d'accompagnement des familles dans leur rôle d'employeur. Ces permanences ont lieu les mardis après-midi dans les mairies de Montpon-Ménestérol et de Moulin Neuf, à la mairie de Villamblard les jeudis (sur RDV) et les autres jours au bureau du Relais (derrière la crèche de Mussidan).

Le **centre de loisirs** de Mussidan a pris la gestion du CAS'ADO en 2022, avec le recrutement d'un nouveau directeur au Centre de loisirs et d'un nouvel animateur au Cas'Ado.

2024 : 5 594 journées pour 99 jours d'ouverture (moyenne : 56,5 enfants/jour).

2025 : 5 243 journées pour 98 jours d'ouverture (moyenne : 54,9 enfants/jour).

CAS'ADO :

2024 : 1040 journées pour 99 jours d'ouverture (moyenne : 12,70 jeunes/jour).

2025 : 899 journées pour 98 jours d'ouverture (moyenne : 9,60 jeunes/jour).

Le centre de loisirs de Montagnac la Crempse (et Maurens) est géré par l'association des Enfants du Pays de Beleyme.

La fréquentation a été bonne sur les 65 jours d'ouverture en 2024 et sur les 58 jours en 2025 :

Chez les 3-5 ans, 18 enfants en moyenne en 2024 et 2025

Chez les 6-12 ans, 24 enfants en moyenne en 2024 et 28 en 2025

100 familles sont concernées principalement issues de la CCICP.

Le **centre de loisirs périscolaire** de Maurens est ouvert les mercredis en période scolaire dans les locaux des deux écoles à Maurens. Les personnels communaux sont mis à disposition de la CCICP pour l'organisation de ce service.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

Portée par la Communauté de communes en collaboration avec la CAF, la CTG consiste à mobiliser les partenaires du territoire dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagée : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, les seniors, l'animation locale, le logement, l'accès aux droits.

La CTG remplace le contrat Enfance Jeunesse et permet de répondre par de nouvelles actions à des besoins repérés sur le territoire de la CCICP. La convention est signée pour 5 ans du 01/01/2021 au 31/12/2025

AROP et la municipalité en intelligence collective ont permis de faire émerger un collectif de travail pour l'organisation d'une journée parentalité.

024-200069094-20200708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026

Cette journée a rencontré un franc succès.

Un **groupement de vidanges** des fosses et bacs dégraisseurs est proposé aux habitants de la communauté. La SARL ANGIBAUD assure cette prestation jusqu'en mars 2026.

Invest : 80 994 €

Adhésion annuelle
2 814 € TTC

024-20006904-charge de l'application
Recu le 09/07/2026

territoire. Les élus ont souhaité souscrire à l'abonnement, la CCICP a pris en charge pour le compte de ses communes membres l'adhésion annuelle dès 2022.

Développement durable

En 2019, la Communauté de communes a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

- Axe 1. Gérer durablement les **ressources du territoire**
- Axe 2. Développer les **EnR1** à l'échelle du territoire
- Axe 3. Réduire les impacts liés au **bâtiment**
- Axe 4. Adopter une **mobilité durable**
- Axe 5. Inscrire le territoire dans la **transition énergétique**

Le **bilan à mi-parcours** a été réalisé grâce au bureau d'études AERE en 2024 dont une partie mutualisée avec les ateliers liés au lancement de l'élaboration du PLUi. A mi-parcours, l'avancement du PCAET de la CCICP est jugé globalement **satisfaisant**

A mi-parcours, **64% des actions** du PCAET de la CCICP **sont avancées, 18% initiées et 18% non engagées**. La majorité des actions du PCAET étant permanentes, aucune action n'est terminée. Toutes les actions de l'axe 1 sont au niveau avancé, il s'agit d'un axe multi-acteurs où les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt ou des ressources aquatiques **mènent des actions liées au PCAET dans le cadre de leurs missions quotidiennes**. Les actions de l'axe 2 sont toutes au moins initiées. L'axe 3 comprend trois actions dont deux non engagées à mi-parcours de la démarche. Dans les axes 4 et 5, la plupart des actions sont au stade avancé.

Parmi les freins majeurs rencontrés dans au moins quatre axes du PCAET figurent :

- le **manque de sensibilisation et d'acceptabilité** (25%) : priorisation d'autres actions ou compétences au détriment de certaines actions du PCAET, population peu sensibilisée à la gestion forestière, projets EnR...
- les **freins liés aux caractéristiques physiques ou socio-économique du territoire** (21%) surtout dans l'axe 4 : morcellement forestier, bassins de vie éloignés, manque de voies protégées et d'aires de covoiturage...

Dans les freins intermédiaires, rencontrés dans au moins 3 axes du PCAET figurent :

- les freins liés à la **législation, la réglementation et l'administratif** (14%) : démarches administratives longues pour les projets EnR et projets de rénovation, aides complexes...
- le **manque de moyens financiers** (12%) : coût de l'énergie, inflation, projets onéreux (DFCI, modernisation de l'éclairage public, rénovation globale de logement...)
- le **manque de communication** (12%) : sur la démarche PCAET au global et sur les dispositifs existants
- Le **problème de coordination avec les acteurs locaux** (12%) : manque de continuité dans l'implication des acteurs, acteur non mobilisé ni mandaté.

Enfin, le **manque de ressources humaines** (4%) constitue un frein annexe à la mise en œuvre du PCAET. Cela limite les échanges réguliers avec les acteurs et par conséquent retarde les projets, empêche la recherche de dispositifs d'aides par la collectivité, et a un impact sur la communication.

Le partage ma maison

Pour promouvoir le lancement du dispositif de **cohabitation intergénérationnelle** sur le territoire de la CCICP, nous avons organisé en lien avec COHABILIS, L'AGIRC-ARRCO, la Carsat, la MSA, et le service civique solidarité seniors un ciné débat avec la projection du film « L'étudiante et Monsieur Henri » avec en tête d'affiche Claude Brasseur à Mussidan, un senior a proposé de partager sa maison.

Aide à l'achat de vélos électriques

024-20006944-20260708-2026_133-01
Reçu le 09/07/2026

Les élus ont décidé d'accorder une aide de 150 euros pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) acheté neuf ou d'occasion chez un professionnel en Dordogne par

délibération du 20 mai 2024. (sous réserve d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €), 3 vélos en 2024 et en 2025 4 vélos, ont été financés.

Syndicat Mixte Ouverte de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMODFCI)

Afin de tenir compte des enjeux dans les domaines de la Défense de la Forêt et les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, les services départementaux ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert d'ampleur départementale le SMODFCI24.

En 2019, la CCICP s'est dotée de la compétence DFCI afin de pouvoir adhérer au SMO pour l'ensemble de ses communes.



19 985,68 €

Agriculture

En mars 2021, La Communauté de communes a signé la Charte de partenariat pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord, le PAT a pour objectif de favoriser une agriculture de proximité au service de la population locale et de qualité. La charte décrit la méthodologie de travail.

Dans le cadre du plan alimentaire territorial (PAT) le programme de formation des acteurs de la restauration scolaire se poursuit.

Actions en faveur du sport dans le cadre de la convention départementale

Une collaboration avec le Conseil Départemental en faveur du sport auprès des enfants de primaire est menée (école des sports) à Issac, elle s'est poursuivie en 2025 et s'est déplacée à St Front de Pradoux.

Loi « Engagements et Proximité » / Conférences des Maires

Parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019, la loi "engagement et proximité" entend recentrer les élus locaux au cœur de notre démocratie et l'exercice des mandats locaux au sein des intercommunalités se voit renforcé par l'émergence du pacte de gouvernance.

Le recours au pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, mais les élus de la Communauté de communes ont souhaité l'adopter par délibération le 6 octobre 2020.

Il permet ainsi, depuis son instauration, d'associer encore davantage les élus municipaux au fonctionnement intercommunal de la gouvernance de l'EPCI.

La deuxième mesure phare de la loi « engagement et proximité » est l'instauration de la Conférence des maires. Etant donné, que le bureau de la Communauté de communes n'est pas composé de tous les maires, la Conférence des Maires a été instaurée au moment de l'approbation du Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle s'est réunie **2 fois en 2025**, il a été abordé les thématiques suivantes : une information de la DDFIP sur les CCID, le projet de fermeture de la déchèterie de Beylemas et de la TRESSE, le projet de rénovation de logements communaux, le règlement local de publicité, et la proposition de travailler ensemble les biens sans maître.

Les biens sans maître

Eglantine SANTRAN notre stagiaire en MASTER de droit immobilier a réuni le 16 avril 2025 les maires qui ont souhaité travailler ensemble sur les biens sans maître de leur commune pour faire part de l'avancée de ses travaux.

Les communes concernées sont :

AR Prefecture Bassac

Douville

024-200069094-20260708-2026_135-DE

Reçu le 09/07/2025 Eyraud Crempse Maurens

- Mussidan
- Saint Etienne de Puycorbier
- Saint Georges de Montclard
- Saint Jean d'Estissac
- Saint Martin des Combes
- Villamblard

Après le tri que les Maires ont opéré dans le fichier « Visu DGFIP », un second tri a été opéré nous permettant d'identifier **628 parcelles potentiellement sans maître**.

Nous avons analysé les parcelles sur différents sites et portails, puis elles ont été vérifiées par la DGFIP, nous permettant d'identifier **190 parcelles sans maître**, dont :

- **79 parcelles (38 hectares) en procédure rapide**,
 - ↳ 26 parcelles dont la procédure a été lancée suite à la réunion
 - ↳ 53 parcelles dont la procédure est à lancer bientôt
- **108 parcelles (36 hectares) en procédure longue avec CCID**,
- **3 parcelles en situation à régulariser** (oubli succession notaire).

Nous avons sollicité chaque commune afin qu'elle prenne les premières délibérations pour concrétiser le transfert de propriété. C'est un travail fastidieux et de longue haleine qui devra s'étaler sur plus d'une année.

La Formation des élus

Les élus du territoire (sauf la commune de St Hilaire d'Estissac et de St Martin l'Astier) ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes. L'accompagnement des formations se poursuit avec PROXIMA, plusieurs formations ont eu lieu en 2025 : financer ses projets communaux, une formation sur la ZAN et une sur l'urbanisme, enfin une formation pour faire face à un contradicteur.

Comme précédemment, les formations ont réuni une dizaine d'élus.

Divers

La CCICP prend à sa charge les cotisations à l'ATD pour de nombreux services (RGPD, marchés publics, assistance juridique et architecturale, **PÉRIGÉO**), à la SAFER pour VIGIFONCIER, et au **SDE24** pour le Paquet Energies.

Un site internet a été réalisé en interne <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr> en 2019, il est mis à jour très régulièrement par les agents et les services de la CCICP.

Les grands axes du **schéma de mutualisation** ont été rédigés en 2017 (ressources humaines, communication, éclairage public et commande publique) et soumis aux communes de l'EPCI : le rapport de mutualisation est validé annuellement par les membres du Conseil communautaire, il complète le présent rapport.

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_135-DE
Reçu le 09/07/2026